

Bulletin d'information municipal

War araog atao / En avant toujours

Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

Samedi : 10h-12h (uniquement état civil)

Contact

mairie@plabennec.fr / 02 98 40 41 32

Marché

Place du Champ de Foire,
le vendredi de 15h30 à 19h30
Port du masque obligatoire



Retrouvez l'actu de la commune sur Facebook
@villedeplabennec

État civil

Ganet, dimezet, marvet

Naissance

Joséphine COZ

Décès

Marie-Ange CRENN, 75 ans

Les élus à votre écoute / An diennidi a selaou ac'hanoc'h

Marie-Annick CREAC'HCADEC, Maire,

reçoit sur RDV : 02 98 40 41 32 - ma.creaccadec@plabennec.fr

Permanences hebdomadaires des adjoints en mairie :

Marcel LE FLOC'H	Finances	Vendredi - 10h/11h30	m.lefloch@plabennec.fr
Bruno PERROT	Sports	Samedi - 10h/11h30	b.perrot@plabennec.fr
Jean-Michel LALLONDER	Travaux	Sur RDV	jm.lallonder@plabennec.fr
Fabien GUIZIOU	Urbanisme, agriculture, logement, environnement	Sur RDV	f.guiziou@plabennec.fr
Hélène KERANDEL	Culture et patrimoine	Sur RDV	h.kerandel@plabennec.fr
Sylvie RICHOUX	Affaires sociales et Aînés	Mardi - 10h/11h30	s.richoux@plabennec.fr
Isabelle LEHEUTRE	Enfance, jeunesse et affaires scolaires	Mercredi - 10h/11h30	i.leheutre@plabennec.fr
Anne-Thérèse ROUDAUT	Communication, commerce, artisanat, le marché	Jeudi - 14h/15h30	at.roudaut@plabennec.fr



A la une cette semaine ! / Keleier pennañ ar sizhun-mañ !

Ce qui est ouvert et ce qui est fermé...

(au moins jusqu'au 15 décembre)

Ouverts et accessibles

- Les services en mairie (état civil, urbanisme, titres, CCAS...) sont en activité comme lors du confinement.

- L'accueil du CCAS s'effectue uniquement sur RDV du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. ccas@plabennec.fr - 02 98 40 42 17

- La Maison de l'Enfance, les Services Techniques et l'Accueil de loisirs sont ouverts et en activité.

- La bibliothèque municipale est ouverte aux horaires habituels. Il est demandé aux usagers, pour leur sécurité et celle des agents, de respecter ces consignes : désinfection des mains à l'entrée des locaux, port du masque obligatoire à partir de 11 ans, respect des distances de sécurité. Pour les personnes fragiles ou empêchées, l'équipe de la bibliothèque peut préparer une sélection de livres à retirer sur RDV.

Horaires : lundi et mardi 15h30-17h30 - mercredi 10h-12h / 14h-17h30 - vendredi 16h30-18h30 - samedi 10h-16h (sans interruption) - bibliotheque@plabennec.fr - 02 98 37 61 58

- Les activités extrascolaires en plein air sont à nouveau autorisées. Les terrains de sport de la commune peuvent accueillir les mineurs.

- Les aires de jeux restent ouvertes, le port du masque y est recommandé en cas d'affluence. Les espaces verts et plans d'eau sont accessibles.

Fermés ou interdits

- Le local de l'Anim'ados reste fermé.

- Les salles communales restent closes.

- Les événements sur la voie publique sont interdits.

- L'Espace culturel est toujours fermé.

- Les salles de sport ne sont pas autorisées à rouvrir.

« Coup de main citoyen » revient fin décembre

La commune renouvelle ce dispositif qui permet à des jeunes Plabennecois de réaliser des chantiers citoyens à destination de la collectivité lors des vacances scolaires. Pour cette 2ème édition, le chantier va durer 3 matinées de 3h (les 21, 22 et 23 décembre) et rassemblera 3 jeunes. Ils seront accompagnés par un encadrant. A la fin du chantier, chaque participant recevra un bon d'achat de 45 € à dépenser dans les commerces de la commune. Pour pouvoir participer, il faut résider à Plabennec et avoir entre 16 et 17 ans. Dossier d'inscription à télécharger sur le site de Plabennec. Documents à retourner avant le 16 décembre par mail ou en mairie. Renseignements : animation.jeunesse@plabennec.fr - 06 16 91 74 42 - Places limitées.

Coup de main citoyen

Participe à des chantiers sur la commune lors de tes vacances

(3 matinées / 8h45 - 11h45)



Dispositif pour les Plabennecois de 16 à 17 ans

45 € pour 3 matinées

Bon valable dans les commerces de Plabennec

VILLE DE PLABENNEC

COUPE DE MAIN

45€ en bon d'achat à utiliser dans les commerces de Plabennec

SOS Consommer Local c'est VITAL





Un coup de pouce pour passer le BAFA ?

A partir du 30 novembre 2020 et jusqu'au 4 janvier 2021, la ville met à disposition un dossier de candidature à retirer à l'accueil de la mairie ou sur le site de Plabennec : www.ville-plabennec.fr/jeunesse/adolescence

En partenariat avec la CAF, 3 bourses BAFA vont être attribuées à hauteur de 50 % du coût total pour 2021.

Les conditions pour y prétendre :

- Être âgé au minimum de 17 ans en juillet 2021
- Être domicilié à Plabennec, Loc Brévalaire ou Kersaint-Plabennec
- Être lycéen, étudiant ou en recherche d'emploi

Plus d'infos : service Jeunesse au 06 16 91 74 42 ou par mail : animation.jeunesse@plabennec.fr - dossier complet à déposer en mairie pour le 4 janvier 2021, dernier délai.

Drive-test derrière le laboratoire d'analyses

Les tests se déroulent du lundi au vendredi, uniquement sur RDV et muni du questionnaire. Prenez RDV au 02 98 34 90 04 ou en ligne sur Doctolib. Le questionnaire vous sera remis par mail, lors de la confirmation de votre RDV. Si vous n'avez pas internet, le questionnaire (version papier) est disponible en mairie, au groupe médical, aux cabinets infirmiers et au laboratoire.

Décès de Valéry Giscard d'Estaing

Suite au décès de l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing, le mercredi 9 décembre 2020 a été déclaré journée de deuil national par le président de la République. Un registre de condoléances est à la disposition du public dans le hall de la mairie et ce jusqu'au samedi 19 décembre inclus pour les habitants souhaitant déposer un message.

Boîte aux lettres du Père Noël

Le secrétariat ferme le 15 décembre cette année. Après cette date, le Père Noël commencera sa grande tournée qui va le conduire aux 4 coins du monde. Il sera alors trop occupé pour répondre aux courriers déposés dans la boîte...

Les restaurants sont fermés pour l'instant, ils proposent la vente à emporter et en livraison :

Depuis le 28 novembre 2020, les commerces fermés ont réouvert avec un protocole sanitaire strict. Les services à domicile sont autorisés. La réouverture des restaurants (et des bars) n'est toujours pas actée pour l'instant, elle est envisagée autour du 20 janvier pour les restaurants, en fonction de la situation sanitaire. Retrouvez ci-dessous les services mis en place par les restaurateurs de la commune pour la vente à emporter et en livraison.

Restauration - Plats préparés

LE COLIBRI 6 rue Maréchal Leclerc	02 98 40 41 16	Du lundi au vendredi un menu quotidien à emporter entrée, plat, dessert, boisson, avec la possibilité de prendre uniquement le plat chaud. Chaque jeudi nous préparons un plat de type couscous, kig ha farz, paella, tartiflette... Facebook : Le Colibri Plabennec - Instagram : lecolibri_restaurant
KIG'S COOL 11 rue des Trois Frères Le Roy	02 98 36 84 30	Hamburgers, paninis, américains, snacks... Ouvert 7/7j : lundi, mardi, mercredi : 11h30-13h30 / jeudi, vendredi, samedi : 11h30-13h30 et 18h-21h / dimanche : 18h-21h.
LES VOYAGEURS 21 rue desTrois frères le Roy	02 98 40 41 25	Hotel Restaurant – Les bons petits plats du chef à emporter du lundi au vendredi midi. Formule menus du jour Entrée Plat Dessert Boisson 12 € Réservation à partir de 9h. Menus consultable sur Facebook ou par téléphone. L'hôtel continue son activité normalement. Retrait à la réception de l'hôtel sur l'arrière de l'établissement. www.hotel-restaurant-voyageurs.com - Facebook : Hôtel Restaurant Les Voyageurs
RESTO-KEBAB 18 Place Général de Gaulle	09 54 94 16 42	Sandwich ou galette kebab, snacks, ... à emporter. Ouvert 7/7 j - du lundi au vendredi : 11h30 à 14h / 18h à 21h, samedi et dimanche : 18h à 21h
AU P'TIT CREUX 7 Place Général de Gaulle	02 98 40 45 19	Menus sur le site et Facebook tous les lundis. Commande par téléphone de 10h à 13h et de 18h à 20h/20h30 ou sur Messenger (FB). Cuisine généreuse, élaborée à partir de produits locaux. Restaurant labellisé "crêperie gourmande et "qualité tourisme". Facebook : Au P'tit Creux - www.auptitcreux.org - contact@auptitcreux.org
TOUT FEU TOUT FRAIS 328 rue A.Lavoisier, ZA de Penhoat	02 98 37 00 00	Fabricant de salades et de plats cuisinés dans lesquels les additifs, conservateurs, colorants et arômes ont été éradiqués. Vente en ligne ou à la boutique. Retrait à la boutique, 328 rue Antoine Lavoisier, ZA de Penhoat : du mercredi au vendredi de 7h à 18h, le samedi de 9h à 12h Facebook : Tout Feu Tout Frais - Instagram : toutfeutoutfrais - www.toutfeu-toutfrais.com

A noter que Le Kop et le Diabolo, comme précédemment, sont ouverts pour leurs activités, hors débit de boisson sur place.

Retrouvez la liste des commerces ouverts sur www.ville-plabennec.fr

Journée du citoyen

Les jeunes filles et garçons nés en octobre, novembre et décembre 2004 sont invités à se présenter en mairie, à leurs 16 ans révolus, avant le 31 décembre 2020. Il leur sera remis une attestation nécessaire pour les concours, examens, permis de conduire. Se munir de la pièce d'identité et du livret de famille.

Relevé des compteurs d'eau

Les agents communautaires ont commencé le relevé des compteurs d'eau. Nous vous remercions de rendre les abords accessibles. Contact : 02 90 85 30 52

Collecte des déchets ménagers (CCPA)

Décalage des jours de la collecte : toutes les collectes prévues le vendredi 25 décembre seront décalées au samedi 26 décembre et toutes les collectes prévues le vendredi 1er janvier 2021 seront décalées au samedi 2 janvier 2021.

Sport santé : les conseils de l'éducateur sportif



Kevin Moullec, éducateur sportif de Plabennec vous propose 2 vidéos sur le renforcement musculaire et articulaire. Des exercices simples destinés à tous les publics. A retrouver sur le site de la ville (en page d'accueil) et sur Facebook.



Le dicton de la semaine

« Dictionnaires et Proverbes bretons » de Hervé Lossec

Ur vuoc'h zu a ro laezh gwenn !

Une vache noire donne (bien) du lait blanc !

Il ne faut pas juger les gens à leur apparence.

Correspond à : l'habit ne fait pas le moine.

Compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 8 décembre 2020, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREAC'HCADDEC, Maire.

Création d'une commission extra-municipale « Mobilités douces » et désignation des représentants du conseil municipal

Objet : définir un projet de développement de la pratique des modes de déplacement doux sur le territoire communal, en concertation avec les différents usagers. Composition : 8 conseillers municipaux et 5 représentants d'associations. Représentants du conseil municipal : Jean-Michel Lallonder, Anne-Thérèse Roudaut, Jacques Guillermou, Claude Fily, Laure Kerdoncuff, Carole Saliou, Damien Simon et Paul Tanné. Unanimité. Les représentants des associations seront désignés ultérieurement.

Désignation de représentants à l'office municipal des sports

Vu le projet de statuts de l'association en cours de création, sont désignés 5 représentants du conseil municipal : Sylvain Sabathier, Bruno Perrot, Sylvie Richoux, Jean-Yves Aoulini et Mickael Quemener. Unanimité.

Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Présentation des travaux d'aménagement réalisés par la commune sur la voirie et les bâtiments communaux (budget annuel : 175 000 €) : abords et parkings des salles de sport, allées du cimetière, cheminement piéton autour du lac, réalisations de trottoirs, de cheminements et de passages piétons.

Avis sur la dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'année 2021

Des demandes de dérogations au repos dominical ont été adressées au maire par certains commerçants. Vu les avis sollicités auprès des organisations syndicales représentatives au niveau national, considérant qu'au vu du calendrier de l'année 2021, il paraît opportun pour le dynamisme économique de la ville pendant la période de fêtes de fin d'année de permettre aux commerces de détails de fonctionner les deux dimanches précédant les jours de fête, le conseil municipal émet un avis favorable unanime à ce que soit permis aux commerces de détails, par décision du maire, d'employer leurs salariés pendant tout ou partie des journées suivantes les dimanches 19 et 26 décembre 2021.

Cession d'une partie des parcelles cadastrées section AA421 et AA305 au bailleur social Aiguillon Construction

Vu l'avis des Domaines, est confirmée la cession d'une partie des parcelles de l'ancien Ehpad, impasse Saint-Pierre, suite à démolition d'un bâtiment sans utilité pour la commune, à la société Aiguillon Construction pour y créer des logements collectifs (18 locatifs et 16 en location-accession). La surface concernée est d'environ 2500 m² pour un prix d'achat négocié à 275 000 € HT. Approbation à la majorité (6 contre).

Demandes de subventions Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021

En complément d'autres subventions, le financement de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 sera sollicité pour les projets suivants :

Ecole maternelle publique du lac : extension pour la création de salles de sieste et d'un préau. Estimation : 350 000 € HT
Réaménagement de l'avenue St Joseph : sécurisation et mise en accessibilité des cheminements. Estimation : 480 000 € HT

Unanimité.

Admissions en non-valeur

Créances irrécouvrables du budget général pour un total de 3222,49 € relatives à des factures impayées des services d'eau et d'assainissement antérieures à 2018 : reversement de ce montant à la commune par la CCPA.

Créances irrécouvrables du budget annexe Enfance-jeunesse pour un total de 279,35 €.

Unanimité.

Décision budgétaire modificative

Ajustements de crédits équilibrés en dépenses et recettes. Unanimité.

Ouverture par anticipation de crédits d'investissements pour l'exercice budgétaire 2021

Aménagement provisoire d'un giratoire à Callac : 75 000 €. Unanimité.

Tarifs divers

- Mise à disposition aux associations extérieures et aux entreprises des petites salles de l'espace culturel du Champ de Foire. Unanimité

- Cession de bois coupé. Unanimité (6 abstentions)

Convention cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le centre de gestion du Finistère

Unanimité

Rappel : le port du masque est obligatoire

Le port du masque est obligatoire dans la zone ci-contre par arrêté préfectoral de 8h à 2h. Cette disposition, applicable jusqu'au 16 décembre 2020 (minuit), vise à protéger la santé publique et réduire les risques de transmission du virus. Il est possible que l'arrêté préfectoral soit reconduit au-delà de cette date.

En dehors de cette zone, le port du masque est recommandé en cas d'affluence, c'est le cas par exemple au niveau des aires de jeux et des établissements scolaires.

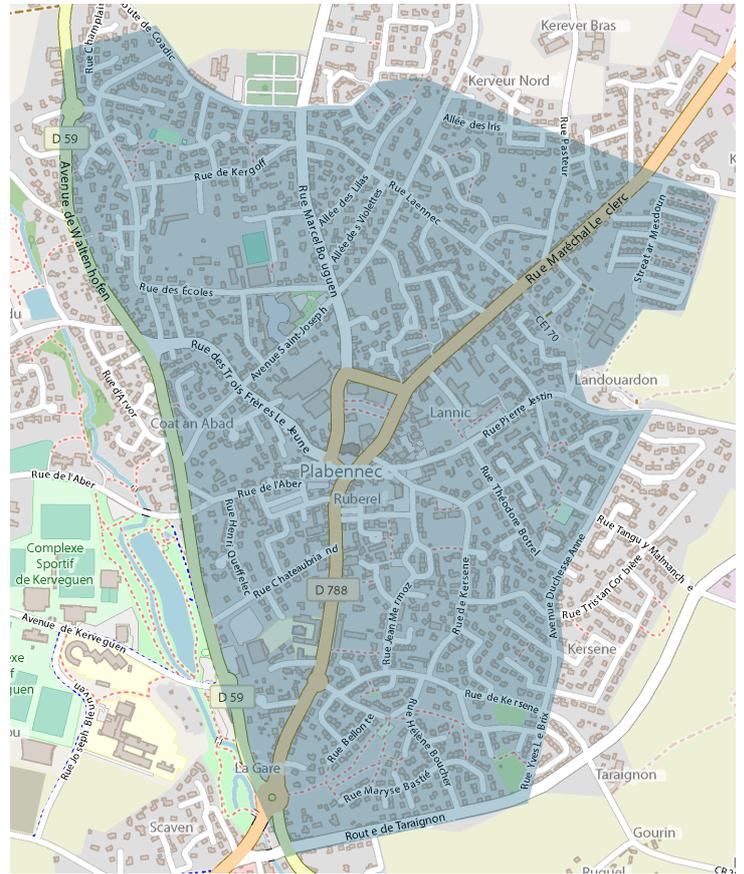
Pour suivre les dernières informations, vous pouvez consulter le site de Plabennec et la page Facebook de la ville.

Pas de bulletin municipal du 1er au 8 janvier

Exceptionnellement, le 1er bulletin de l'année 2021 sera celui de la semaine du 8 au 15 janvier.

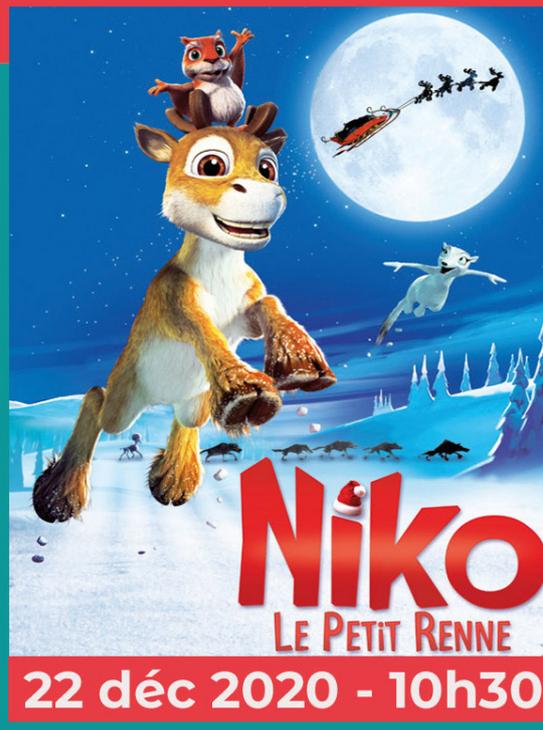
Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique (CLIC)

Ce service public a pour mission d'accueillir les personnes de plus de 60 ans et leur famille, de les renseigner sur leurs droits sociaux, de les accompagner dans leurs démarches administratives, de répondre à leurs diverses questions (aides à domicile, structures d'accueil, APA, aide sociale, aides financières...). Accueil sur RDV à Lannilis et Plabennec. Renseignements et prise de RDV auprès du secrétariat, du lundi au jeudi, de 9h à 12h, au 02 98 21 02 02.



Cinéma de Noël : 2 séances gratuites pour les petits et les grands...

**2 séances « jeune public »
offertes par la ville de Plabennec**



Mission : Noël les aventures de la famille Noël
À partir de 6 ans
Durée : 1h38

Niko le petit renne
À partir de 3 ans
Durée : 1h21

Sur réservation à l'Espace culturel à partir du 15 décembre 2020

Renseignements au 02 98 30 78 95.

(sous réserves des décisions gouvernementales à venir concernant l'ouverture des salles de spectacles)



Communauté Chrétienne Locale

Messes à Plabennec : les dimanches 13 et 20 décembre 2020 à 11h

Club Ar Steredenn

Suite aux décisions gouvernementales le Club est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Union Nationale des Combattants

Samedi 12 et jeudi 17 décembre, de 10h à 12 h, paiement des cotisations au local du 20 rue Maréchal-Leclerc selon les modalités de distanciation en vigueur ; tarifs : avec journal 29 €, sans journal 20 € et veuves 12 €.

APEL Sainte-Anne

La collecte de journaux de l'école Sainte-Anne aura lieu le samedi 12 décembre, de 9h30 à 12h, sur la grande cour (accès par la rue Chateaubriand).

Strollad La Obra sur le marché

- L'association Strollad La Obra sera présente sur le marché de Plabennec le vendredi 18 décembre à partir de 16h et

vous proposera différents objets réalisés à partir de bois de palettes, des compositions florales et différentes décorations de Noël. L'équipe de bénévoles vous remercie de votre passage au stand et de votre soutien.

Secours Catholique

Des bénévoles du Secours Catholique seront présents sur le marché de Plabennec le vendredi 11 décembre à partir de 16h pour proposer une vente d'objets de Noël.

Ouverture au public de la boutique solidaire, mercredi 16 décembre de 13h30 à 17h et samedi 19 décembre de 9h à 12h - 06 38 64 05 94

Pas d'ouverture du local ni de dépôts de vêtements pendant les vacances. Réouverture le mercredi 6 janvier 2021.

Concert de Noël

Eglise de Plouvien, concert lyrique, dimanche 20 décembre à 17h par le duo Perynn Bleunven et Gwenn An dreo.

Entrée au chapeau, dans la limite des places autorisées par les règles sanitaires - Organisation Secours Catholique

Attestation de déplacement dérogatoire

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : _____

Né(e) le : _____, à : _____

Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation ; déplacements professionnels ne pouvant être différés ; déplacements pour un concours ou un examen.

Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

2. Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; déplacements pour effectuer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pour les retraits de commandes et les livraisons à domicile.

3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

5. Déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

6. Déplacements en plein air ou vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique ou aux loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

7. Convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public.

8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

9. Déplacements pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à : _____

Le : _____, à : _____

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : _____

Né(e) le : _____, à : _____

Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation ; déplacements professionnels ne pouvant être différés ; déplacements pour un concours ou un examen.

Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

2. Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; déplacements pour effectuer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pour les retraits de commandes et les livraisons à domicile.

3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

5. Déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

6. Déplacements en plein air ou vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique ou aux loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

7. Convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public.

8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

9. Déplacements pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à : _____

Le : _____, à : _____

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



Stade Plabennecois Football

L'AG pour la validation des comptes du Stade Plabennecois Football aura lieu le vendredi 18 décembre 2020 à 18h30 au clubhouse du club, sous réserve de la possibilité de se réunir, compte tenu des contraintes sanitaires en vigueur. A défaut, elle sera programmée en 2021. Tous les licenciés sont cordialement invités.

Professions libérales

Cabinet des Abers - 1 rue du Penquer - Le cabinet informe son aimable clientèle que les permanences pour les vaccins anti-grippe se tiendront tous les samedis de 11h à 12h jusqu'au 12 décembre.

Immobilier

A LOUER - Ets KERDRAON LOGI-BOX, 60 emplacements à louer, de 12 à 100 m², pour particuliers et entreprises, ZA de Callac, Plabennec- 02 98 40 41 76

A VENDRE - Maison 3 chambres à Plabennec. 1 grand bureau. Quartier très calme. Proximité écoles, commerces, transports - 06 51 11 80 44

RECHERCHE - Couple cherche T2 ou T3 sur Plabennec, en rez-de-chaussée - immeuble ou maison, petit jardin, salle de douche - 06 51 46 70 50

Emploi

DEMANDE - Jeune femme dynamique et compétente vous propose des heures de ménage et de repassage. Règlement en CESU - 06 71 62 54 15

DEMANDE - Femme expérimentée cherche heures de ménage. Canton de Plabennec. 10 ans d'expérience - 06 98 05 35 38

 **Annuaire /** Levrioù-pellgomz**Services municipaux**

Accueil de Loisirs : alsh@plabennec.fr - 02 98 40 49 92

Anim'Ados : animation.jeunesse@plabennec.fr - 06 16 91 74 42

Maison de l'Enfance : multiaccueil@plabennec.fr - 02 98 37 60 72

Animation Sport : educateursportif@plabennec.fr - 06 29 45 79 00

Bibliothèque : bibliotheque@plabennec.fr - 02 98 37 61 58

Cyberespace : informatique@plabennec.fr - 02 98 30 78 97

C.C.A.S : ccas@plabennec.fr - 02 98 40 42 17

Relais Parents Assistants Maternels Intercommunal

Ouvert du lundi au jeudi 9h / 16h30, vendredi 9h / 16h -

rpam@plabennec.fr - 02 98 36 83 42

Mémento / Mat da c'houzoud

- **Pharmacies** – nuits, dimanches et jours fériés, 32 37 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche

- **Vétérinaire**
02 98 40 41 34

- **Ambulances et transport médical assis**

Etoile bleue : 02 98 36 85 75

- **Transport médical assis**

Taxi Gallin Véronique : 06 77 36 77 89

Taxi Gouez Laure : 02 98 36 88 69/ 06 88 74 74 85

Taxi Le Bars Gilles : 02 98 40 80 82 / 06 75 01 92 43

Taxi Inizan Philippe : 06 20 44 59 85

Taxi Tanguy Mickaël : 06 51 53 52 62

- **Cabinets infirmiers**

Cabinet des Abers : Kathy Moreau - 1 rue du Penquer : 02 29 00 40 12

Cabinet Gentile : 11 square Pierre Corneille : 02 98 40 44 00

Cabinet de la Gare : 6 bis square Pierre Corneille - 06 20 47 28 90

Cabinet de la Mairie : 3 rue de la Mairie : 02 98 37 63 41

- **Correspondants presse locale**

Le Télégramme

Claudine Jestin : claudine.jestin@orange.fr - 06 88 40 03 80

Ouest France

Dorothee Duhart : dorothee.duhart@gmail.com - 06 62 66 77 65

Appels d'urgence / Da c'helver trum

Médecin : 15

- **Sapeurs-Pompiers** : 18 ou 112

- **Gendarmerie** : 17 ou 02 98 40 41 05

- **Urgence gaz naturel** : 08 00 47 33 33

- **Astreinte eau et assainissement CCPA** : 06 08 41 49 75

- **Astreinte communale sécurité équipements**

communaux : 06 14 97 14 06

- **Violences sur les enfants** : 119 disponible 7j/7, 24h/24

- **Violences conjugales** : 39 19 écoute et accompagnement

(lundi au samedi 9h- 19h) et 17 en cas de danger immédiat.

Quand on ne peut pas parler, alors qu'on est en danger,

on peut utiliser le 114 afin d'appeler les secours par SMS

Emploi / suite

OFFRE - Recherche personne dynamique et expérimentée pour du ménage. 02 90 39 45 29 - 06 13 77 09 35

Activités commerciales

NOUVEAU - Récitéo soigne vos écrits

Récitéo vous accompagne dans la rédaction de vos écrits, personnels (lettres, récits, biographies...), professionnels (lettres de motivation, CV, mémoires...) et institutionnels (discours, communiqués, hommages...), pour un message précis, de qualité, en accord le plus juste avec ce que vous voulez exprimer. Contact : Dorothee Duhart-Goupil, contact@reciteo.fr, 06 41 22 18 91, www.reciteo.fr. Prestation à domicile ou par téléphone et visio.

Le Colibri, la Boulangerie Hamelet et L'Epicurien

Cette année pour la première fois Le Colibri, la Boulangerie Hamelet et L'Epicurien s'unissent afin de vous proposer des dîners de fêtes ! Entrée(s) et plat concoctés par Le Colibri - Accompagnement mets et vins proposés par l'Epicurien - Dessert réalisé par la Boulangerie Pâtisserie Hamelet. Réservation jusqu'au lundi 21 décembre pour Noël et jusqu'au lundi 28 décembre pour le Réveillon du Nouvel an Pour Noël, les commandes seront à retirer au Colibri le 23 ou le 24 décembre sur RDV. Menu disponible chez les commerçants participants et à retrouver sur la page Facebook du Colibri. Réservation au 02 98 40 41 16.

Vetements L'Haridon Delhom

Boutique ouverte le dimanche 13 décembre de 10h à 12h et de 14h à 18h et le lundi 14 de 14h à 18h.

Hôtel communautaire

- **L'Hôtel de communauté du Pays des Abers** : 58 avenue Waltenhofen 8h30-12h / 13h30-17h30 - accueil@pays-des-abers.fr - 02 98 37 66 00

- **Accueil Emploi** – lundi, mardi, jeudi 9h-12h / 14h-17h, vendredi 9h-12h / 14h-16h à Plabennec (Hôtel CCPA) le mercredi 8h30 - 12h30 à Lannilis (Pôle social) - 02 90 85 30 12

- **Mission Locale** de Plabennec / Lannilis : 02 30 06 00 33, lundi de 9h à 12h (sans RDV), de 14h à 17h (sur RDV) Mardi de 11h à 12h et de 14h à 15h (sans RDV), de 9h à 11h et de 15h à 17h (sur RDV)

- **Association Gestion pour le Développement de l'Emploi** : tous les jeudis de 13h30 à 17h - 02 98 21 18 64

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif** - 02 90 85 30 17

- **Redevance des ordures ménagères** : 02 90 85 30 18

- **Problème de ramassage des déchets ménagers** : 02 98 84 40 35

- **Service eau** : facturation 02 90 85 30 52 - Travaux : 02 30 06 20 03

Anciens locaux de la Poste (près de la mairie)

- **Puéricultrice** : permanence les lundis sur RDV avec Mme Keriell - 02 98 04 02 65 – 06 89 58 84 36

- **Assistants Sociales et accueil administratif** : Sur RDV à prendre au CDAS de Lannilis - 02 98 04 02 65

Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) (point infos / 60 ans et plus et leurs familles) - Sur RDV au 02 98 21 02 02.

Maison des Bruyères

- **AMADEUS** - Aide et soins à domicile - 1 rue Pierre Jestin. Aide et accompagnement, soins infirmiers, équipe spécialisée Alzheimer, téléassistance, jardinage, bricolage, garde d'enfants... Horaires : 8h30-12h / 13h30-17h, du lundi au vendredi. www.amadeus-asso.fr - 02 98 21 12 40

Autres lieux

- **Les Fripouilles – Association Assistantes Maternelles** : lesfripouillesplabennec@gmail.com - 06 67 27 02 71

- **Secours Catholique** : fermé au public pour cause de confinement - 06 38 64 05 94

- **Maison Paroissiale** : 1 rue Marcel Bouguen - Suite au confinement, la Maison Paroissiale est fermée jusqu'à nouvel ordre, tél astreinte: 06 30 77 66 14

- **ADMR des 2 Abers** : Aide et accompagnement, ménage, téléassistance, garde d'enfants, services... 66 avenue de Waltenhofen - lundi au vendredi de 9h / 12h - plabennec@29.admr.org - 02 98 37 60 37

- **Caisse d'Allocations Familiales** : sur RDV - 0810 25 29 30

- **Centre Médico psychologique** : 11 rue Hélène Boucher - 02 98 42 36 80

- **Entraide pour la vie** – Association cantonale d'aide aux familles confrontées à la maladie grave ou invalidante - 02 98 40 80 27 ou 02 98 04 13 37. www.entraidepouurlavie.fr – president@entraidepouurlavie.fr